

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe.

Date :Wed, 17 Apr 2024 18:48:26 +0200

De :ghislaine lemasson

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

La Direction Départementale des Territoires de la Sarthe a publié un projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025. Je souhaite m'y opposer en déposant un **avis défavorable** en ce qu'il prévoit une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2024, s'additionnant à la période complémentaire déjà accordée aux chasseurs du 8 juin au 30 juin 2024 dans l'arrêté 2023.

La justification d'une période complémentaire de chasse au blaireau manque de données précises sur les dégâts causés, ce qui pourrait rendre l'arrêté illégal selon la Convention de Berne. De plus, le public n'a pas accès aux débats de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, ce qui entrave la transparence du processus décisionnel.

Les tribunaux administratifs ont souvent annulé de tels arrêtés, citant divers motifs tels que l'insuffisance de preuves des dégâts, le non-recours à des alternatives à l'abattage et le défaut de fixation d'un nombre maximal d'animaux pouvant être prélevés. La nécessité de respecter l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est également soulignée, ainsi que les risques sanitaires liés à la tuberculose bovine.

Avec mes meilleurs respects,

G. Lemasson